

PAUVRETÉ ET EXCLUSION SOCIALE

Intervenir à l'échelle municipale,
en période électorale et au-delà

LUTTE AUX PRÉJUGÉS



Compétences et responsabilités municipales

C

Les municipalités ont plusieurs compétences et responsabilités qui peuvent contribuer à la lutte aux préjugés, particulièrement envers les personnes en situation de pauvreté. Les municipalités partagent la responsabilité des services de police avec les autres paliers gouvernementaux (la Sûreté du Québec au provincial et la Gendarmerie Royale du Canada au fédéral). Les communautés métropolitaines, ainsi que plusieurs autres villes, MRC et agglomérations ont leurs propres services de police.

Les municipalités peuvent également soutenir des organismes communautaires qui offrent des services et favorisent la participation sociale de personnes en situation de pauvreté. Elles peuvent aussi organiser des événements festifs comme des soupers communautaires accessibles et gratuits, ce qui permet aux résident·e·s de se rencontrer dans un contexte d'inclusivité.

Finalement, les municipalités peuvent adopter des politiques d'inclusion et de vivre-ensemble, qui impliquent généralement une forme de lutte aux préjugés. Ces politiques mettent souvent l'accent sur la cohabitation et le respect envers les membres de différentes communautés ethniques et culturelles, plutôt que sur les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté.

Enjeux d'exclusion sociale



- ✓ Les personnes en situation d'itinérance sont souvent victimes de profilage social, notamment de la part d'agent·e·s des services de police. Le profilage social peut prendre la forme d'interpellations fréquentes pour des infractions mineures (par exemple, traverser la rue ailleurs qu'à un feu pour piétons) ou de contraventions pour une occupation de l'espace public jugée illégale, comme « flâner » ou dormir sur un banc public.
- ✓ Les rues et quartiers avec une plus forte proportion de personnes en situation de pauvreté font souvent l'objet de projets de revitalisation axés sur les intérêts et besoins de personnes plus fortunées.
- ✓ La présence ou l'arrivée de certains types d'organisme communautaire sont parfois vues d'un mauvais œil par certain·e·s résident·e·s et parfois même par les élu·e·s, notamment les organismes qui travaillent auprès des personnes en situation d'itinérance, des travailleuses et travailleurs du sexe ou des personnes utilisatrices de drogues.
- ✓ Plusieurs municipalités peinent à reconnaître la présence de personnes en situation de pauvreté sur leur territoire, surtout en contexte rural. (Voir la fiche *Informations générales – Importance du palier municipal dans la lutte à l'exclusion sociale* de cet outil.)
- ✓ Un prix d'entrée est souvent exigé pour pouvoir participer aux festivals et autres événements festifs organisés par les municipalités, ce qui peut mener à l'exclusion de personnes en situation de pauvreté.

Exemples de revendications à porter



- ✓ L'organisation d'événements festifs et de soupers communautaires gratuits sur une base régulière, dans des lieux facilement accessibles.
- ✓ Le développement et le maintien d'opportunités de bénévolat et d'implication sociale (à la bibliothèque municipale, par exemple).
- ✓ La mise sur pied d'un comité de travail indépendant sur le profilage social des services de police.
- ✓ Le soutien aux organismes communautaires et aux services de proximité, particulièrement dans des contextes d'embourgeoisement.
- ✓ La mise sur pied d'une campagne contre les préjugés en collaboration avec des personnes en situation de pauvreté et des organismes communautaires travaillant auprès d'elles.

Vous avez d'autres idées ?

Contactez-nous par courriel à laurence@pauvrete.qc.ca

